**TERMES DE REFERENCE**

**ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT**

**DU GROUPE SECTORIEL JUSTICE ET ETAT DE DROIT**

1. **Contexte et justification**

Dans le cadre de la réponse au besoin de coordination de l’aide au développement, le Gouvernement et ses partenaires avaient décidé de mettre en place un cadre de dialogue et de concertation, à l’issue de la table ronde des bailleurs de fonds tenue à Bujumbura du 24 au 25 mai 2007. Ce cadre de coordination fut appelé « Groupe de Coordination des Partenaires (GCP) dont l’objectif était de discuter de toutes les questions de mise en œuvre du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté(CSLP) et du Cadre Stratégique de Consolidation de la Paix (CSCP). Le GCP est structuré en trois composantes: le Forum Politique qui donne les grandes orientations politiques au Forum Stratégique pour assurer une mise en œuvre effective du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) (1) ; le Forum Stratégique qui traite des questions clés émergeant des groupes sectoriels (2) ; et les Groupes Sectoriels qui traitent des aspects techniques liés à l’élaboration et au suivi des stratégies sectorielles et mènent des discussions techniques sur la coordination et le suivi des programmes (3).

Au niveau du Ministère de la Justice, il a été mis en place « le Groupe Sectoriel Justice et Etat de droit » qui réunit les institutions gouvernementales : Ministère de la justice, Administrations personnalisées, les représentants des Magistrats et des agents de l’ordre judiciaire (AOJ), les représentants des institutions ayant des liens avec la Justice (Ministère de la Sécurité Publique, le Ministère de l’Intérieur, le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants, le Ministère des Droits de la Personne Humaine, des Affaires Sociales et du Genre, l’Ombudsman, la Commission Nationale Indépendante des Droits de l’Homme, la Commission Vérité et Réconciliation) ainsi que les Représentants des partenaires techniques et financiers.

Le Groupe sectoriel justice et Etat de droit entend répondre aux lacunes identifiées dans le domaine du fonctionnement des institutions de la justice, de l’accès à la justice et de l’assistance juridique offerte aux populations, en fournissant une réponse cohérente et coordonnée par les acteurs du secteur de la justice au Burundi. Il sert de mécanisme d’échange d’informations entre différents acteurs du secteur de la justice, devant permettre une meilleure coordination des réponses opérationnelles au fonctionnement de la justice. Le Groupe vise également à contribuer à une compréhension commune des enjeux et défis de l’accès à la justice des personnes appartenant aux groupes vulnérables. La participation active des Ministères, des partenaires techniques et financiers, d’ONG internationales, des Organisations de la Société civile burundaises, la police, des représentants du personnel judiciaire magistrat et non magistrats, la Commission nationale des droits de l’homme, etc. est une garantie d’un dynamisme orienté vers l’efficacité, l’efficience et la complémentarité.

1. **Objectif global**

* Favoriser le partage d’information et la collaboration entre les intervenants du GSJED
* Améliorer la planification, la budgétisation, le suivi et l’évaluation des interventions menées en appui à la justice.
* Renforcer les capacités du Ministère de la Justice et des institutions judiciaires à développer et mettre en œuvre les politiques destinées à rendre la justice efficace, équitable et indépendante et à promouvoir l’état de droit.
* Encourager la responsabilité mutuelle, la confiance et la transparence entre les intervenants impliqués dans le secteur.
* Contribuer au travail de coordination réalisé par les structures nationales de coordination de l’aide (SP/CNCA, GCP) et de suivi du CSLP (SP/REFES)

**4. Objectifs Spécifiques**

* Faire le lien entre la politique sectorielle de la justice et les stratégies nationales et les interventions des partenaires de sorte à assurer que les acteurs interviennent en appui aux stratégies globales au niveau national ;
* Coordonner et assurer le suivi et l’évaluation de la mise en œuvre des interventions et efforts de différents acteurs afin d’en maximiser l’impact et les effets ;
* Harmoniser les positions et développer des outils d’intervention pour un dialogue structuré entre acteurs internationaux vis-à-vis du Ministère de la Justice ;
* Encourager les acteurs à mettre en place des synergies en amont, ou en cours d’action afin de renforcer les résultats et les changements visés par les activités ;
* Encourager les projets et programmes conjoints ;
* Coordonner l’ensemble des cadres de concertation existants ;
* Faire des propositions et orientations dans la perspective d’une appropriation progressive des interventions par les autorités judiciaires nationales.

1. **Résultats attendus**

* Une cartographie des différents intervenants et interventions dans le domaine de la Justice et de l’état de droit est élaborée ;
* La coordination et le suivi & évaluation des interventions de différents acteurs sont renforcés;
* Des synergies entre différents acteurs dans la mise en œuvre des programmes/projets sont assurées ;
* Des programmes/projets conjoints sont élaborés ;
* Des outils d’intervention et de collecte des données sur le fonctionnement de la Justice et l’impact des différents appuis sont mis en place ;
* Une stratégie d’appropriation nationale des différentes interventions des partenaires techniques et financiers est élaborée et mise en œuvre.

1. **Organisation du Groupe sectoriel justice et Etat de droit**

Le groupe Sectoriel Justice et Etat de droit est composé d’un bureau de coordination et d’une plénière.

1. **Le bureau de Coordination est composé d’un Président, d’un Secrétariat.**

La Présidence est assurée par le Ministère de la Justice.

Le Secrétariat est tenu par une agence des Nations Unies : Le PNUD

1. **La plénière est composé de tous les membres du Groupe**

* Ministère de la justice, Préside le Groupe Sectoriel de la Justice ;
* Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), Co-préside le Groupe et assure le secrétariat ;
* Les Administrations personnalisées du Ministère de la Justice : CFPJ, CEDJ, SNL, …
* Le Conseil Supérieur de la Magistrature ;
* La Cour Suprême ;
* Le Parquet Général de la République ;
* Le Ministère de la Sécurité Publique ;
* Le ministère des droits de la personne humaine, des affaires sociales et du genre ;
* le Ministère de l’Intérieur ;
* Le Ministère de la Défense et des Anciens Combattants ;
* l’Ombudsman ;
* La Commission Nationale Indépendante des Droits de l’Homme (CNIDH) ;
* La Commission Vérité et Reconciliation(CVR)
* L’Office du Haut-Commissariat des Nations-Unies aux Droits de l’homme ;
* Les ONG Nationales et Internationales intervenant dans le domaine de la Justice et Etat de Droit.

La plénière échange sur toutes les questions relevant de la justice et de l’Etat de Droit ainsi que sur les questions soulevées par les groupes thématiques. Elle formule des recommandations et assure leur suivi.

1. **Fonctionnement du Groupe**

Le Groupe Sectoriel Justice et Etat de droit se réuni une fois le mois à Bujumbura.

**Convocation et Présidence de la réunion** : Les réunions sont convoquées et co-présidées par le Ministère de la Justice à travers le Coordonnateur des Appuis et le Programme des Nations Unies pour le Développement (secrétariat).

**Lieu et dates** : les réunions se tiendront au siège du Ministère de la Justice ou au siège de l’un de ses membres tous les derniers lundis du mois à Bujumbura ou dans une autre province du pays en cas de nécessité.

**Secrétariat** : assuré par le Programme des Nations Unies pour le Développement, il aura la charge de préparer l’ordre du jour de chaque réunion en concertation avec le coordonnateur des appuis (Ministère de la Justice), transmettre les invitations aux différents membres, rédiger et partager les comptes rendus des réunions.

1. **Les Groupes thématiques**

Le Groupe Sectoriel Justice et Etat de Droit regorge en son sein des groupes thématiques suivants :

1. Indépendance de la Justice
2. Demande de Justice
3. Offre de Justice
4. Chaîne pénale

Ces groupes thématiques sont dirigés par les cadres désignés par le Ministère de la Justice et rendent comptent de leurs activités au Groupe Sectoriel Justice et Etat de droit. Le Groupe Sectoriel Justice et Etat de Droit désigne des co-présidents pour chaque groupe thématique. Ces groupes alimentent les réunions du Groupe Sectoriel Justice et Etat de droit.

1. **Financement du Groupe Sectoriel Justice**

Le Groupe sectoriel Justice est financé principalement par le Ministère de la Justice. Il bénéficie également de l’appui financier des partenaires techniques et financiers.

**Fait à Bujumbura, le \_\_\_/\_\_\_\_\_/2016**